



Dossier suivi par
E. AGASSIAN
02 33 48 63 32
eleonora.agassian-de-robertis
@ac-normandie.fr

36 et 38 rue Jean de Vittel
B.P. 337
50303 ST MARTIN DES CHAMPS

Objet : Informations sur les aides financières à la scolarité 2022/2023.

**! ATTENTION COUPON REPONSE OBLIGATOIRE POUR CHAQUE ELEVE
MEME SI ON NE FAIT PAS DE DEAMANDE D'AIDE !**

Au collège, il existe différentes aides financières en faveur des élèves de collège : La bourse de collège, le fonds social, et la bourse départementale.

I/ La demande de bourses collège

Elle doit être effectuée **avant le 20 octobre 2022** en se connectant avec votre compte **EduConnect** sur les téléservices <https://educonnect.education.gouv.fr>. Ce service vous permet de faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public, de récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande **sans joindre de pièces justificatives**, et de connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Afin de faciliter votre demande, des supports sont mis à votre disposition sur le site <https://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college> ou via la plateforme téléphonique et en ligne :



par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h
en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr

Le versement des bourses de collège est soumis aux conditions de ressource du foyer familial du demandeur sur la base du revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 ET à la présence de l'élève au collège.

Année Scolaire 2022-2023

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 951	8 622	3 042
2	19 632	10 613	3 744
3	23 313	12 602	4 446
4	26 993	14 593	5 149
5	30 675	16 582	5 851
6	34 356	18 572	6 553
7	38 037	20 563	7 255
8 ou plus	41 718	22 552	7 957
Montant annuel de la bourse	105 €	294 €	459 €
Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €



Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

DU JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE AU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020




L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale (ATEN)
fournis par le collège
ou
de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou 
<https://educonnect.education.gouv.fr>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college

II/ Le fonds social collégien et le fonds social de la vie de l'élève

Ce sont des aides destinés à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses scolaires : frais de demi-pension, de transport, de séjours scolaires, achat de fournitures. Un dossier est à retirer, remplir et remettre au service d'intendance dans l'année selon vos besoins. Après étude de la commission de fonds social, une réponse vous sera transmise par le service d'intendance.

III/La demande de bourses départementale

Elle doit être effectuée **avant le 20 octobre 2022** en se connectant avec votre compte **EduConnect** sur les téléservices <https://educonnect.education.gouv.fr> avec votre compte **EduConnect**.

Pour rappel, seuls les élèves inscrits à la cantine au forfait DP5 et DP4 sont éligibles à cette aide.

Les critères d'attribution des bourses départementales ont été alignés sur ceux des bourses nationales, à savoir la prise en compte du nombre d'enfant à charge et le revenu fiscal de référence figurant sur la feuille d'imposition 2022 (revenu 2021). **Attention, vous pouvez très bien être éligible à la bourse départementale et ne pas prétendre à la bourse nationale.**

PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES DEPARTEMENTALES DE COLLEGE 2022-2023

Plafonds à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'année 2021

I) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 40 € :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	20 177 €	28 902 €
2 enfants	22 715 €	30 286 €
3 enfants	25 256 €	33 674 €
4 enfants	27 790 €	37 057 €
5 enfants	30 332 €	40 441 €
par enfant supplémentaire	2 537 €	3 386 €

II) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 96 € :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	13 468 €	20 177 €
2 enfants	15 161 €	22 715 €
3 enfants	16 853 €	25 256 €
4 enfants	18 547 €	27 790 €
5 enfants	20 241 €	30 332 €
par enfant supplémentaire	1 691 €	2 537 €

III) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 153 € :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	6 351 €	13 468 €
2 enfants	7 196 €	15 161 €
3 enfants	8 044 €	16 853 €
4 enfants	8 887 €	18 547 €
5 enfants	9 731 €	20 241 €
par enfant supplémentaire	848 €	1 691 €

IV) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 230 € :

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant		6 351 €
2 enfants		7 196 €
3 enfants		8 044 €
4 enfants		8 887 €
5 enfants		9 731 €
par enfant supplémentaire		848 €

En cas de difficulté, **ou la nécessité d'un dossier papier** merci de vous rapprocher de Madame AGASSIAN au service Intendance du collège.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Principal
Guy LANDRAGIN



COUPON REPONSE A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL AVANT LE 16 SEPTEMBRE

RÉPONSE OBLIGATOIRE

Je soussigné (e) M ou Mme, responsable légal de l'élève :

NOM PRENOM CLASSE

Atteste avoir pris connaissance de la note d'information relative à l'obtention de **bourses de collège** et de **bourses départementales** pour l'année 2022-2023.

COCHER UNE OU PLUSIEURS CASES ci-dessous :

JE NE VEUX PAS FAIRE DE DEMANDE DE BOURSES COLLEGE ET DEPARTEMENTALES

JE SOUHAITE FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSES COLLEGE

JE SOUHAITE FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSES DEPARTEMENTALES

Date /09/2022

Signature du responsable légal :